

Si je dois donner ma pension a ma fille qui ne vie plus chez moi

Par marcusbond, le 03/07/2015 à 10:59

bjr mes dames monsieurs je suis separer je pai une pensionn a mes trois enfants ma fille qui a 16a ni vie plus chez moi ni c ca mere doise toujours payer ca pension aussi elle a etait placer par un juge de enfants en famille d acceuil qu elle a fuguer mis au foyer idem